

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 16 décembre 2011

Convocation du 09/12/2011

Ordre du jour :

Adjoint administratif : fin de la convention avec La Belliole
Cimetière : règlement intérieur
Bassin d'orage : nouvelle convention
Ecoles : compte-rendu
Communauté de Communes : nomination nouveau suppléant
Décisions modificatives : dépassements de crédit (chapitre 012 et 014)
Trésorerie : indemnité de conseil du trésorier
Questions diverses

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 16 décembre 2011, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe GENIUS, Maire.

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de :

- Denis EVRARD ayant donné pouvoir à Romuald NOBLE,
- Jacqueline TODESCO ayant donné pouvoir à Anise DROUET,
- Serge PROT ayant donné pouvoir à Madame Sophie KARL,
- Sophie PERRIGNON, excusée.

Nommée secrétaire de séance : Monsieur Alain LE GALL

Le compte-rendu de la dernière réunion de conseil est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour : convention avec Véolia pour prélèvements automatiques et demande de subvention du CFA. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent l'ajout de ces deux points.

Poste d'Adjoint administratif 1^{ère} classe – délibération 2011-12-35

La convention de mise à disposition de services et de moyens conclue entre les communes de Vernoy et de La Belliole prend fin au 31 décembre 2011 et n'est pas reconduite. La commune de La Belliole a pris une délibération pour créer le poste à 20 heures hebdomadaires. La commune de Vernoy doit modifier le temps de travail hebdomadaire de l'adjoint administratif en conséquence soit de 40 heures hebdomadaires à 20 heures.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la diminution du temps de travail de l'adjoint administratif,
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser le trésorier, la sous-préfecture, le centre de gestion.

Cimetière : règlement intérieur

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, aucun règlement intérieur n'a jamais été voté sur la commune pour le cimetière. Il présente aux membres du conseil un projet de règlement. L'attention est attirée sur les hauteurs de monuments qu'il conviendrait de limiter afin d'éviter un désagrément esthétique dans

le cimetière. Les membres du conseil qui le souhaitent pourront étudier le projet. Le règlement intérieur sera voté en février.

Bassin d'orage : convention – délibération 2011-12-36

Dans le cadre de sa compétence « hydraulique agricole », la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne a fait effectuer les travaux de nettoyage du bassin d'orage. Le conseil municipal souligne un travail correct et satisfaisant. Monsieur le Maire fait lecture de la convention proposée pour l'entretien du bassin d'orage qui revient à la commune de Vernoy.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention pour entretien du bassin d'orage avec la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer la convention et en aviser le Président de la Communauté de Communes
- MANDATE Monsieur le Maire pour faire effectuer les travaux de nettoyage objet de la convention.

Ecoles

Sophie KARL présent son rapport sur le dernier conseil d'école.

Concernant les frais scolaires pour l'année 2010-2011 :

- Ecole maternelle de Savigny-sur-Clairis : 14 451.41 € pour 11.5 élèves,
- Ecole primaire de Domats : 9 949.50 € pour 11.5 élèves.
-

Concernant les effectifs pour la rentrée 2011 :

- Ecole de Savigny-sur-Clairis : une classe avec 20 enfants en « petite section » et 4 en « moyenne section » ; une classe avec 12 enfants de « moyenne section » et 9 « grande section »
- Ecole de Domats : 111 élèves répartis comme suit : une classe avec 22 « grande section maternelle » et CP, une classe de CE1/CE2 avec 19 élèves, une classe de CP/CE1 avec 23 élèves et une classe avec 24 CM2.

Communauté de Communes : nomination suppléant

Suite au décès de Monsieur Christophe SANGA, Alain LE GALL n'a plus de suppléant pour la Communauté de Communes. Il convient de nommer un nouveau suppléant.

Considérant le nombre important d'absents à la présente réunion, Monsieur le Maire propose d'effectuer cette nomination lors d'une prochaine réunion.

Décisions modificatives

Dépassement Chapitre 014 - Délibération 2011-12-37

Monsieur le Maire explique que le montant définitif du prélèvement au profit des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a fait l'objet d'un titre au chapitre 014, compte 739116 pour la somme de 57 156 € alors que le montant budgété à partir des éléments fournis en mars 2011 était de 53 986 €.

Il y a donc un dépassement de crédit au chapitre 014 qu'il convient de couvrir.

Le montant à couvrir, soit la somme de 3 170 € peut être prélevée au chapitre 011 au compte 61523 « entretien et réparation – voies et réseaux » lequel présente un solde de + 15 401.49 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de couvrir le dépassement de crédit du chapitre 014 par la somme de 3 170 € prélevée au chapitre 011-compte 61523.
- MANDATE Monsieur le Maire pour faire effectuer les opérations de comptabilité afférentes,
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser le Trésorier.

Dépassement Chapitre 012 - Délibération 2011-12-38

Monsieur le Maire explique que le chapitre 012 – charges de personnel est en dépassement de crédit pour la somme de 3 096.81 €.

Ce dépassement peut s'expliquer comme suit : augmentation du SMIC, régularisations faites sur l'année auprès du Centre de Gestion et du Centre national de la fonction publique territoriale, embauche d'un adjoint technique contractuel en remplacement de l'adjoint technique titulaire en congés maladie et également maintien de salaire pour cet adjoint en maladie.

Afin de couvrir le montant de 3 096.81 €, la somme peut être prélevée au chapitre 011 au compte 62878 « remboursement de frais – à d'autres organismes » (compte qui alimente en particulier les frais scolaires) lequel présente un solde de + 25 320.91 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de couvrir le dépassement de crédit du chapitre 012 par la somme de 3 096.81 € prélevée au chapitre 011-compte 62878.
- MANDATE Monsieur le Maire pour faire effectuer les opérations de comptabilité afférentes,
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser le Trésorier.

Trésorerie : indemnité de conseil du trésorier – délibération 2011-12-39

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité de conseil est versée au trésorier en fin de chaque année. Cette indemnité est calculée à partir d'une moyenne sur les trois dernières années et fait l'objet de l'application d'un taux. La commune avait fixé ce taux à 80 %.

Considérant que Monsieur le Trésorier est souvent sollicité par l'adjoint administratif pour l'exécution des tâches comptables, Monsieur le Maire propose de passer ce taux à 100 %. L'indemnité ayant déjà été versée pour l'année 2011, ce taux sera appliqué à partir de 2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'augmentation du taux de l'indemnité de conseil du trésorier de 80 % à 100 %,
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser la trésorerie.

Demande de subvention du CIFA

Monsieur le Maire présente un courrier de demande de subvention reçu du Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis de l'Yonne (CIFA Auxerre). Un des élèves est domicilié sur la commune. A ce titre, la subvention volontaire est de 90 € par apprenti résidant sur notre commune. Comme chaque année, cette subvention sera accordée.

Convention Véolia – délibération 2011-12-40

Monsieur le Maire présente une convention reçue de Véolia pour la mise en place de prélèvements automatiques pour le règlement des factures de consommation d'eau.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention avec Véolia pour mise en place de prélèvements automatiques,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer la convention et pour en aviser le Trésorier.

Questions diverses

1. Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la dernière réunion de la Communauté de Communes. En application de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, la mise en place de la redevance incitative est à l'étude. Cette redevance doit intégrer dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets.
Cette redevance doit encourager les usagers à modifier leurs comportements (limitation des déchets résiduels, augmentation du tri). Les différents conseils municipaux adhérents de la Communauté de Communes seront consultés au premier trimestre 2012 avant que le choix du scénario retenu pour le territoire de la communauté de communes ne soit fait en mars 2012.
2. Monsieur le Maire présente l'estimation reçue d'Ingédia pour la dissimulation du réseau électrique basse tension rue de l'Eglise et route de Savigny. Cette estimation s'élève à 144 832.54 €. Avec la perception de subvention telles que le Facé C 2011, notre participation s'élèverait à 95 762.95 €.
Monsieur Romuald NOBLE se propose de faire une étude pour un emprunt.
3. Monsieur le Maire informe que lors d'une réunion du SIVOM, les membres ont été informés de l'attribution d'un contrat de canton qui vise à subventionner des opérations sur le canton. Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, conseiller du canton de Chéroy a proposé la répartition d'une somme équivalente à la dernière enveloppe attribuée lors du dernier contrat de canton soit la somme d'environ 200 000 € sur les différentes communes. Pour le reste de la somme, soit environ 150 000 €, Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE a proposé la création d'un tennis couvert à Saint-Valérien. A l'annonce de la proposition faite par Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, la large majorité des maires n'était pas favorable à ce projet. La commune de Villebougis a proposé le changement des lampadaires désuets dans les communes afin de limiter les consommations énergétiques ; la commune de La Belliole a proposé l'amélioration de l'ADSL sur le canton et le développement de la fibre optique.

Lors de la dernière assemblée, il a été évoqué que la construction du tennis couvert était décidée. Monsieur le Maire a également eu la mauvaise surprise de lire dans un journal régional qu'une partie de la somme réservée au contrat de canton était attribuée à la construction d'un tennis couvert.

Monsieur le Maire déplore cette décision unilatérale et va en faire part à Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE dans un prochain courrier.

4. Monsieur Romuald NOBLE présente son étude faite par rapport aux devis pour le remplacement de l'ordinateur de la mairie. Le devis retenu pour être le plus intéressant est celui présenté par la société Imicro. Monsieur Romuald NOBLE propose de compléter l'offre en incluant un écran. Il se charge de demander de nouveaux devis.
5. Madame Sophie KARL informe que la Ronde des 16 Clochers aura lieu le 20 mai 2012 au départ de Vallery.
6. Monsieur le Maire signale que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 14 janvier 2012 à 18 heures.
7. Concernant l'association SOLANA pour la stérilisation des chats « sauvages » sur la commune, Monsieur le Maire informe qu'après plusieurs tentatives, il n'a pas réussi à entrer en contact avec la représentante de cette association pour convenir d'une convention.
8. Monsieur le Maire présente les remerciements reçus de l'USPG pour le prêt de la salle des fêtes en mai 2011.
9. Monsieur le Maire présente le bulletin n°1 publié par l'ARBG.

La séance est levée à 23heures.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Philippe GENIUS

Délibérations prises par le Conseil municipal – séance du 16/12/2011

Numéro de la délibération	Objet de la délibération
2011-12-35	Diminution du nombre d'heures hebdomadaires du poste d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe de 40h à 20h
2011-12-36	Bassin d'orage : convention d'entretien avec la communauté de communes
2011-12-37	Décision modificative : dépassement de crédit chapitre 014
2011-12-38	Décision modificative : dépassement de crédit chapitre 012
2011-12-39	Trésorier : augmentation du taux de l'indemnité de conseil
2011-12-40	Véolia : convention pour mise en place de prélèvements automatiques

Membres du Conseil municipal – séance du 16/12/2011

NOM et Prénom	Emargement	Observations
GENIUS Philippe		
LE GALL Alain		
KARL Sophie		
PROT Serge		Absent ayant donné pouvoir à Mme Sophie KARL
TODESCO Jacqueline		Absente ayant donné pouvoir à Mme Anise DROUET
PERRIGNON Sophie		Absente excusée
EVARD Denis		Absent ayant donné pouvoir à Mme Nicole COMMISSAIRE
BRIOIS Nicole		
DROUET Anise		
NOBLE Romuald		